

Image not found or type unknown



Droit d'une veuve à la paye de son défunt marie

Par jurra, le 22/03/2009 à 21:59

bonjour,
je voulais me renseigner sur les droits d'une veuve, après le décès de son mari qui travaillait en France elle a perçu une paye comme un décès pendant deux ans et les allocations de ces 3 filles qui n'ont pas atteint leurs dix-huit ans et qui sont écolières. je voulais savoir si cette veuve a le droit de percevoir la totalité de la paye de son défunt mari ou même une partie. je vous fait savoir que cette dame est encore jeune (47 ans) mais elle ne travaille pas

je vous remercie